

Appel à candidatures.

La ville de Clermont à mise en œuvre une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public portant sur l'occupation et l'exploitation de dix sept (17) distributeurs automatiques installés sur son domaine public pour une durée de trois (3) ans, reconductible une fois pour un (1) ans à compter du 01/11/2021 soit une durée maximale de quatre (4) ans.

La ville de Clermont dispose de plusieurs équipements sportifs, culturels destiné à accueillir du public ainsi que des bâtiments administratifs dans lesquels des distributeurs automatiques sont installés afin d'assurer un point de restauration.

Les actuelles autorisations d'occupation du domaine public arrivant à leur terme, la ville de Clermont-Ferrand lance donc une consultation en vue de délivrer une nouvelle autorisation d'occupation du domaine public, dans le cadre des dispositions de l'ordonnance numéro 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

En application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la consultation a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public permettant l'installation et l'exploitation économique de distributeurs alimentaires mis en place sur les différents sites de la ville de Clermont Ferrand, moyennant le versement d'une redevance annuelle par le titulaire d'autorisation.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la présente consultation ne porte pas sur une concession ou un marché public. La procédure est donc librement organisée par la ville de Clermont-Ferrand.

Cette mise à disposition donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public.

La ville de Clermont-Ferrand invite les opérateurs à transmettre leur dossier de candidature composé des pièces détaillées dans les documents à télécharger ci-dessous.

Les opérateurs qui se porteront candidat seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Critères financiers : 70 % (Montant des redevances annuelles versées par l'exploitant 60 %; Prix de vente des produits 10 %)

- Critères techniques 30 % (Délais d'approvisionnement, d'intervention en cas de panne; 10 %, Qualité et diversité des produits proposés à la vente; 10 %, Qualité et fonctionnalités des appareils, gobelets. 10 %)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jour 30/09/2021 à 16h.

Tout dossier transmis au-delà de ses date et heures sera rejeté.

Le dossier devra être déposé directement contre récépissé l'accueil de la ville de Clermont Ferrand , du lundi au vendredi entre 8h15 et 16h ou bien envoyé par lettre recommandée avec avis de réception à :

**Mairie de Clermont Ferrand
Service Accueil Général
10, rue Philippe-Marcombes BP 60
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1**

Téléchargements sur le site de la ville www.clermont-ferrand.fr :

Plus d'informations dans les documents à télécharger

- Le règlement de consultation
- La convention d'occupation et ses annexes